



Municipalité de Cassano d'Adda Inscription à la cantine scolaire Année scolaire 2026/2027

Nous vous informons que tous les usagers doivent accéder au « portale genitori » (portail des parents) pour s'inscrire au service de restauration scolaire ; si vous êtes déjà inscrit, vous devez tout de même confirmer les informations actuellement enregistrées dans le système.

La période d'inscription s'étend du 8 juin 2026 au 30 juin 2026.

Vous devez vous connecter au portail des parents (www.acmeitalia.it/grs800/web220/login.asp) ou à l'application « School & Meal ».

Le défaut d'inscription sera considéré comme une absence de demande de service ; par conséquent, Elicor ne sera pas en mesure de fournir des repas aux usagers non inscrits.

Attention !

Les usagers ayant un solde impayé doivent d'abord régler leur dette ou signer un plan de remboursement pour pouvoir s'inscrire au service de restauration pour l'année universitaire 2026-2027 ; à défaut, l'accès à la cantine ne sera pas possible.

Pour souscrire à un plan de remboursement visant à apurer les arriérés, veuillez nous contacter au 035 5901800/807 ou par e-mail à l'adresse recuperocreditielior@advtrade.it.

NOUVELLE INSCRIPTION (utilisateur s'inscrivant pour la première fois)

Sur la page d'accueil du portail, cliquez sur le texte :

Je ne dispose pas du code utilisateur. Cliquez ici pour inscrire un nouvel élève aux services de la prochaine année scolaire.

Une fois connecté(e), vous devrez renseigner les informations requises et confirmer avoir pris connaissance des documents joints.

Le système vous permet d'enregistrer votre inscription comme brouillon. Vous pourrez la compléter ultérieurement, mais avant la clôture des inscriptions.

Les nouveaux inscrits recevront, d'ici septembre : un code d'identification, un mot de passe et un mot de passe IVR pour annuler leur repas.



INSCRIPTION POUR LE RENOUELEMENT (usager fréquentant déjà la cantine)

Une fois connecté(e) avec vos identifiants ou votre SPID, cliquez sur « INSCRIPTIONS 26/27 » (menu à gauche du portail parent).

Veillez vérifier l'exactitude des données déjà présentes dans le système, les modifier si nécessaire et confirmer avoir pris connaissance des documents joints.

La procédure doit être répétée pour chaque enfant utilisant la cantine scolaire.

Il ne sera possible de demander les éléments suivants que lors de la procédure d'inscription ou de renouvellement :

-le tarif réduit en remplissant les champs ISEE — le document ISEE doit IMPÉRATIVEMENT être joint

-RÉGIMES SPÉCIFIQUES

- pour des raisons éthiques ou religieuses
- en cas d'intolérance, d'allergies ou de problèmes de santé ; dans ce cas, il est obligatoire de joindre le certificat médical, conformément aux directives de l'ATS.

Une fois la procédure est terminée, le système délivre un numéro d'enregistrement et il sera possible d'imprimer le formulaire.

La confirmation de l'enregistrement sera envoyée par e-mail d'ici septembre 2026, après vérification de l'exactitude des données.